



Conseil de tutelle

AUG 14 1987

UN/SA COLLECTION Distr.
GENERALE

T/PET.10/579
11 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme AYAKO OGA CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

4-19-28 Maehara-cho
Kaganei-shi
Tokyo 184 (Japon)

Le 3 août 1987

Le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

Monsieur le Président,

J'ai été surprise d'apprendre qu'un plébiscite sera apparemment organisé dans la République de Belau dans le courant de ce mois en vue de l'amendement de la Constitution antinucléaire.

J'estime que les Belauans ont confirmé à maintes reprises - il y a eu cinq plébiscites sur l'Accord de libre association - leur volonté de faire respecter leur Constitution antinucléaire.

Le plébiscite prévu pour ce mois constitue, à mon avis, une nouvelle tentative de la part des Etats-Unis d'Amérique pour construire des installations militaires à Belau, ce qui - fait inquiétant - détruirait toute forme de vie sur le Territoire. Nous nous devons de respecter la vie paisible des Belauans et leur très bel environnement.

J'ai été également surprise d'apprendre que les Etats-Unis et certains Belauans exercent des pressions sur les membres d'un mouvement antinucléaire.

T/PET.10/579

Français

Page 2

Je vous demande donc instamment d'envoyer une équipe internationale d'observateurs pour juger de la validité des modalités du plébiscite et déterminer si le processus d'éducation politique de la population est ou non mené correctement.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Ayako OGA
